

Le 5 décembre 2007

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'ajout du nouveau poste Mont-Tremblant à 120-25 kV et de deux nouvelles lignes d'alimentation à 120 kV  
Votre dossier : R-3651-2007  
Notre dossier : R000256 CR

---

Chère consoeur,

Pour faire suite au dépôt de sa demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, concernant le dossier mentionné en rubrique, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose par la présente des fichiers électroniques sous format Excel relatifs à l'analyse économique et à l'impact sur les revenus requis et les tarifs du dossier en titre.

En effet, dans le but de faciliter le travail d'analyse du présent dossier par la Régie et son personnel, le Transporteur dépose par courtoisie ces fichiers en format Excel à l'appui de ses pièces HQT-4, Document 1 et HQT-7, Document 1. Aussi, le Transporteur demande à la Régie de ne pas rendre ces informations disponibles à tous en les publiant sur son site Internet.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret

CR/oc  
p.j.